4 petits textes au menu de cette brochure :

- **A propos de l'insécurité** pose quelques premiers doutes par rapport à la guerre sécuritaire ambiante
- **Le mythe de l'insécurité (ou comment on construit des classes dangereuses)** décortique le discours et les pratiques sécuritaires
- **Le coût d'Etat sécuritaire** évoque le juteux marché qui vit de la paranoïa sécuritaire
- **Répression des Roms et des Romnis** amène un éclairage sur le thème des Rom-ni-s, victimes parmi d'autres des lois sécuritaires.



LE MYTHE DE L'INSÉCURITÉ





à PROPOS DE L'INSéCURITé

Gérard Delteil

La question de « l'insécurité » a été au cœur des récentes campagnes électorales et reste un thème porteur, aussi bien pour les médias que pour le gouvernement et les politicien-ne-s de droite et de gauche - même si ceux et celles de gauche sont devenu-e-s un peu moins « sécuritaires » depuis qu'elles et ils ont perdu leurs places au gouvernement. On peut affirmer, sans exagérer, que l'idéologie sécuritaire a contaminé la quasi totalité de la classe politique, y compris dans une certaine mesure l'extrême gauche quand elle aborde la question. On a pu ainsi entendre par exemple Arlette Laguiller déclarer à la fête de Lutte Ouvrière que « moins d'impôts, c'était moins de policiers de proximité » et aussi réclamer des « voitures plus puissantes » pour les policier-e-s. Ces propos ont été repris dans l'hebdomadaire L.O. Quant au Parti communiste, il réclame depuis longtemps davantage de moyens pour la police et, dans les municipalités gérées par le PCF, il est fréquent que des campagnes soient menées pour revendiquer l'implantation d'un nouveau commissariat ou l'augmentation des effectifs.

MYTHES, FANTASMES ET RéALITé

D'une part, il faut rappeler que les chances d'être tué-e ou blessé-e à l'occasion d'une agression sont infimes. On ne compte que quelques centaines de crimes de sang par an, la plupart commis dans l'univers familial ou (moins nombreux) dans le cadre de règlements de comptes de la pègre, alors que les victimes d'accidents de la route, d'accidents du travail ou tout simplement d'accidents domestiques se comptent par dizaines de milliers. On a au moins 200 ou 300 fois plus de chances d'être tué-e ou blessé-e en prenant son volant ou en effectuant un travail dangereux que de prendre un coup de couteau ou de recevoir une balle. Pourtant les campagnes pour la sécurité routière ou pour le respect par les entreprises des règles élémentaires de sécurité sont infiniment plus discrètes. Pour ce qui est de se faire détrousser, en dehors de quelques professions très exposées comme les bijoutier-e-s, les bureaux de change, force est de constater aussi que le simple fonctionnement du système social spolie bien davantage de personnes que les braqueuses et les voleurs. L'effondrement du cours des actions de Vivendi et de France Telecom a fait perdre beaucoup plus d'argent aux petit-e-s épargnant-e-s et salarié-e-s de ces entreprises que ne leur en ont soustrait les petits voleurs, casseuses et pickpockets en tous genres... Il n'y a aucune commune mesure entre les conséquences des actes de délinquant-e-s en col blanc du genre de Jean-Marie Messier et compagnie et ceux des voleurs et voleuses à la tire. Les restructurations, délocalisations et licenciements entraînent chaque année de graves difficultés pour des dizaines de milliers de familles et plongent une partie d'entre elles dans la misère. Cette insécurité sociale a des conséquences incomparables avec celles de la délinquance. Il est clair qu'en mettant en avant l'insécurité liée à la délinquance, les médias et la classe politique cherchent à faire oublier la véritable insécurité, qui est essentiellement d'origine sociale.

Il s'agit de détourner l'attention des victimes de cette insécurité : les classes populaires. On désigne un bouc émissaire aux difficultés de la population : la jeunesse pauvre, en particulier celle d'origine immigrée, de la même façon que, par le passé, on a désigné les juifs, les juives et les étranger-e-s.

VIOLS, "TOURNANTES" ET PéDOPHILES

Les agressions sexuelles ont fait l'objet elles aussi de campagnes médiatiques qui contribuent à entretenir cette psychose sécuritaire. Il est très difficile d'établir l'importance numérique de ces agressions et de savoir si elles sont en progression. D'une part, les statistiques ne sont guère fiables, d'autre part l'augmentation des viols déclarés correspond en grande partie à une modification (positive) de l'état d'esprit des femmes qui hésitent beaucoup moins à porter plainte. Enfin et surtout, contrairement aux mythes, la plupart des « viols en réunion » ne sont pas commis dans les caves des cités de banlieue, mais à... la fin des bals de campagne, comme le constate le sociologue Laurent Muchielli.
Les actes de pédophilie ont également connu une publicité énorme au cours de ces dernières années, avec souvent une tendance à mettre sur le même plan viols d'enfants, attouchements sexuels, homosexualité, pornographie, etc. L'objectif implicite de ces campagnes est de rallier l'unanimité quasi totale de la population, toutes catégories et classes sociales confondues, contre les « monstres », comme on l'a vu en Belgique avec les « marches blanches » ou en Angleterre avec les campagnes de dénonciation. Encore un dérivatif habile aux problèmes des classes populaires, qui n'est pas sans rappeler l'utilisation de l'affaire Jack l'éventreur au 19ème siècle. Ces campagnes font bonne mesure de la réalité, à savoir que l'immense majorité des agressions sexuelles contre les enfants sont commis... au sein des familles voire dans les pensionnats religieux, et non par des monstres machiavéliques pilotant des réseaux internationaux.

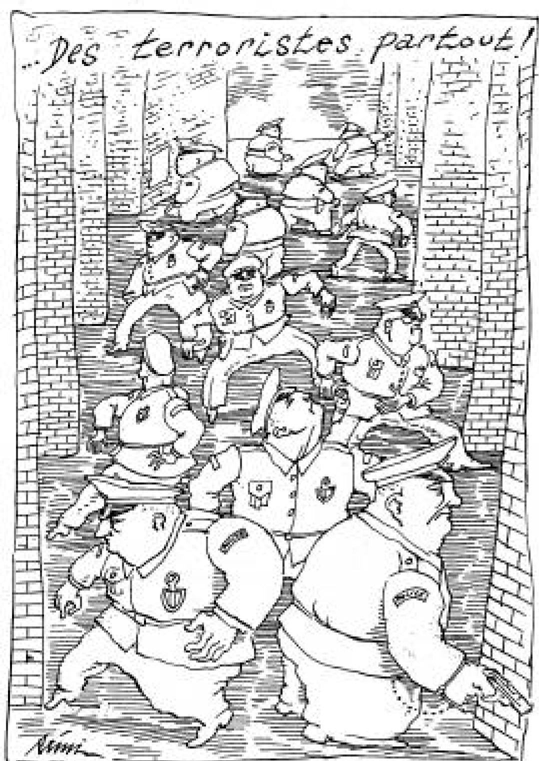
COMMENT FAIRE RECULER L'INSéCURITé ?

En dépit des exagérations politiciennes et médiatiques, il n'en reste pas moins qu'il serait stupide de nier l'existence d'une petite délinquance et de comportements asociaux qui sont très difficiles à supporter au quotidien et dont sont victimes les catégories sociales les plus démunies. Ces comportements sont liés pour l'essentiel à la déliquescence sociale consécutive au chômage, à la disparition des associations et organisations populaires, à l'absence de perspective, au développement d'un individualisme exacerbé engendré par un système qui fait en permanence l'apologie de la compétition, de la réussite et du fric. Il est facile de stigmatiser les jeunes qui refusent des sous-emplois durs et mal payés, ne s'intéressent qu'aux vêtements et objets de marque, et qui, pour certain-e-s, préfèrent le « petit business » voire le trafic de drogue au travail, mais leur individualisme et leur égoïsme ne sont que le produit de l'individualisme et de l'égoïsme des classes privilégiées. Celles-ci voudraient bénéficier des avantages d'une société inégalitaire et brutale qui leur permettrait de bénéficier d'une main d'oeuvre taillable et corvéable à merci, de jouir paisiblement de leurs richesses au milieu d'un océan de pauvreté sans en subir les conséquences inévitables, elles rêvent de pauvres respectueux/ses et soumis-es. Notons toutefois qu'elles s'accommodent beaucoup mieux de toutes les formes de révolte individuelle et de délinquance (qui nuit surtout aux autres pauvres) que de la lutte collective contre l'inégalité. Néanmoins, ce constat ne peut suffire à convaincre les gens qui, à tort ou à raison, de façon exagérée ou non, se considèrent comme victimes de l'insécurité et/ou de l'incivilité quotidienne. Ces gens, y compris et surtout les travailleurs et travailleuses aux revenus modestes, contraint-e-s de résider dans des cités plus ou moins délabrées, attendent des solutions immédiates à leurs problèmes.

LA POLICE FACTEUR D'INSéCURITé

Notons d'abord que l'augmentation de la répression et des effectifs des forces de police, même de « proximité », est la pire des réponses. La France est le pays qui, en Europe, compte déjà le plus grand nombre de flics par tête d'habitant-e derrière l'Irlande... La police est d'ailleurs, dans bien des cas, un élément d'insécurité pour une partie de la population et en particulier des jeunes qui sont traité-e-s comme des suspect-e-s : rafles, contrôles au faciès et au look, insultes etc. On notera que, dans aucun pays du monde, la police n'est capable de venir à bout de la délinquance et surtout ne "protège" la partie la plus démunie de la population - ce qui n'est pas sa fonction, contrairement à ce qu'on cherche à nous faire croire. Tout au plus réussit-elle à faire régner l'ordre dans les centres des villes et les quartiers chics, c'est à dire, dans une certaine mesure, à protéger les privilégié-e-s des exactions commises par les démuni-e-s. Le Brésil en donne un bon exemple où dans les favelas, la police se comporte le plus souvent comme un gang en concurrence avec d'autres pour racketter la population. Si nous n'en sommes pas là dans les cités de banlieue (bien qu'il y ait des cas de racket, d'exactions et de viols commis par des policier-e-s - sans compter les « bavures » sanglantes), il n'en reste pas moins que les opérations de « reconquête » de ces territoires par « l'État de droit » (pour reprendre le langage politicien) s'apparentent souvent à une guerre larvée contre la jeunesse et les classes dangereuses, voire à une guerre coloniale de basse intensité, comme on vient de le voir à Dammarie-les-Lys (où la police a envahi le siège d'une association, investi des immeubles pour arracher des banderoles, etc.). Encore ces opérations se produisent-elles en période de paix sociale relative, mais on imagine la forme qu'elles prendraient face à des mouvements sociaux collectifs. Les travailleuses et les travailleurs de ces cités qui réclament davantage de policier-e-s - et les militant-e-s de gauche voire d'extrême-gauche qui cautionnent cette revendication quand ils ou elles n'en sont pas à l'initiative - ne réalisent pas que, non seulement ces policier-e-s ne les protégeraient pas, mais seraient en face d'elles et d'eux dans les luttes, comme on le voit déjà régulièrement lors des expulsions de locataires sans ressources ou de salarié-e-s occupant leur entreprise.
Un encadrement policier généralisé de la population engendrerait un flicage et un fichage non moins généralisés qui seraient utilisés contre toute tentative de résistance, de lutte contre l'exploitation et de lutte pour l'amélioration des conditions de vie. Il faut donc avoir l'honnêteté de dire qu'IL N'EXISTE PAS DE REMÈDE MIRACLE à la petite délinquance et à l'incivilité, ni une présence policière renforcée, ni même l'augmentation du nombre d'enseignant-e-s, d'éducateurs et d'éducatrices. La prévention trouve elle aussi ses limites dans une société en voie de désagrégation. (...)

[Reste une question : comment faire face aux agressions dès maintenant, sans avoir à attendre un bouleversement social, mais sans pour autant entrer dans le jeu de la répression ?
La question est sensible et mérite d'après nous de se pencher sur les diverses pistes alternatives existantes, médiations ou solidarités collectives, techniques de résolutions de conflits non-violentes ou techniques d'auto-défense...
Un exemple de solution concrète aux problèmes de « délinquance » (dans une commune d'extrême-gauche au Chili) était donné à la fin de cet article, mais il ne nous satisfaisait pas au point de le reproduire seul ici. En attendant de creuser la question...
Pour le moment, voir aussi l'intéressant opuscule Déviance en société libertaire, paru aux ACL en 2000 : une retranscription de diverses interventions durant le débat Prison et Anarchie, en septembre 1991.]



LE MYTHE DE L'INSéCURITé (OU COMMENT ON CONSTRUIT DES CLASSES DANGEREUSES)

Article paru dans la revue *No Pasaran en 2003*

Pierre Tévanian
Professeur de philosophie à Drancy (93)
Co-auteur avec Sylvie Tissot de
- Stop quelle violence ? L'esprit frappeur, 2001
- Dictionnaire de la lepénisation des esprits (nouvelle édition revue, corrigée et actualisée), L'esprit frappeur, 2002,
- Auteur du Racisme républicain L'esprit frappeur, 2002

Il existe aujourd'hui un consensus sur « l'explosion de la violence chez les jeunes de banlieue » et sur le laxisme de la justice » face à cette violence, ou du moins sur son « inadaptation » aux nouvelles générations de délinquant-e-s. Plutôt que de dénoncer au coup par coup les mesures brutales qui sont prises depuis plusieurs mois au nom de ce discours, il vaut mieux prendre le problème à la racine et déconstruire ce qu'il faut bien appeler le mythe de l'insécurité.

Il est en effet crucial de ne pas céder sur ce point : l'insécurité telle qu'elle est problématisée dans le débat public est un mythe. II est indispensable de ne pas se laisser entraîner, comme l'ensemble de la classe politique l'a fait naguère sur « le problème de l'immigration » (1), dans l'illusion que l'insécurité dont on nous parle est une « réalité » incontestable et que seules peuvent être contestées les solutions les plus radicales que nous proposent les démagogues. Il faut enfin résister au discours d'intimidation qui est désormais omniprésent et qui consiste à dire que si l'on se permet de mettre en doute la réalité des diagnostics catastrophiques, c'est qu'on est angélique, coupé-e des réalités en général et des classes populaires en particulier - de ce qu'on appelle désormais «la France d'en bas ».

Car le « problème de l'insécurité » est bel et bien un mythe, même si, comme tout mythe, il mobilise des éléments de vérité, en particulier des faits divers dramatiques. En effet, la manière dont ces faits divers sont présentés, mis en scène, coupés de leur contexte et réinterprétés, est mensongère. C'est ce que s'efforcent de montrer les remarques qui suivent.

1. LE MYTHE DES CHIFFRES QUI « PARLENT D'EUX-MêMES »(2))

La thèse selon laquelle la « violence des jeunes » connaît une expansion sans précédent, justifiant une « adaptation » de la réponse politique dans le sens d'une plus grande

« fermeté », se fonde en grande partie sur une instrumentalisation des chiffres de la délinquance. Or, les chiffres ne parlent jamais d'eux-mêmes. Ils demandent à être interprétés, et surtout lus de manière critique, en s'interrogeant notamment sur leur mode de fabrication. Car on l'oublie souvent : les chiffres publiés et abondamment commentés chaque année sont des chiffres produits par la police et la Justice, qui reflètent donc au moins autant la réalité de l'activité policière que celle des faits de délinquance. En effet, plus les forces de police sont mobilisées sur une forme particulière de délinquance, plus elles contrôlent, plus elles interpellent, et plus elles enregistrent une part importante de la réalité. Parmi les exemples les plus parlants, on peut évoquer le cas du viol, des violences sexuelles incestueuses ou plus largement des violences sur enfant qui ont lieu essentiellement dans l'espace familial. Si les chiffres ne cessent d'augmenter, c'est avant tout parce que ces formes de violence n'étaient quasiment pas enregistrées il y a quelques décennies, puisque la police mais aussi l'ensemble de la « société civile » n'en faisait pas une préoccupation importante.

Il en va de même pour toutes les formes de délinquance : c'est avant tout la focalisation du débat public et de l'activité policière sur la « délinquance de rue » qui fait augmenter les chiffres de la petite délinquance en général et de la délinquance des mineur-e-s en particulier. Il y a un exemple qui illustre parfaitement l'effet d'optique que peuvent produire les statistiques : c'est celui de l'outrage à agent. Les outrages à agent sont en effet l'une des infractions qui contribue le plus à faire augmenter les chiffres de la délinquance. Il est certes probable que les tensions, les conflits et donc les échanges de « mots » avec les forces de police soient réellement en augmentation (pour des raisons sur lesquelles il faudra revenir) ; mais il faut également souligner d'une part que la « susceptibilité » des agent-e-s de police augmente elle aussi, et que le « seuil » au-delà duquel un mot de travers devient un « outrage » semble de plus en plus bas ; d'autre part que les situations propices au conflit et à « l'outrage » sont artificiellement créées par la multiplication, ces dernières années, des contrôles d'identité ou des opérations « coup de poing » dans des situations où aucune infraction n'a été commise. Les tribunaux voient ainsi défiler des jeunes qui n'avaient commis aucun délit avant l'intervention de la police, et que cette intervention a amenés à commettre un « outrage » (3).

Mais l'exemple le plus frappant est sans doute celui de la « toxicomanie ». Les infractions liées à l'usage, à la cession ou au trafic de stupéfiants sont en effet les infractions qui font le plus gonfler les chiffres de la délinquance. Or, comme le rappelle Laurent Mucchielli, lorsqu'on regarde de près les données enregistrées dont on dispose, on s'aperçoit qu'il s'agit, dans la quasi-totalité des cas, de faits ayant trait à la consommation ou à la vente de petites quantités de drogues douces (cannabis ou herbe essentiellement). Ces infractions qui font tellement gonfler les chiffres correspondent par conséquent à des comportements dont on sait par ailleurs, par des enquêtes sociologiques, qu'ils sont depuis les dernières décennies en train de se banaliser et qu'ils concernent une minorité de plus en plus importante, et cela dans tous les milieux sociaux.

Or, il est une autre information que nous donne la lecture des chiffres de la délinquance : c'est que les personnes mises en cause pour possession de petites quantités de drogues douces sont quasi-exclusivement des personnes jeunes, de sexe masculin et issues des classes populaires. On le voit : au lieu de « laisser parler d'eux-mêmes » les chiffres, au lieu plutôt de leur faire dire ce qu'ils ne disent pas (« les jeunes sont devenus des sauvages »), on peut en tirer quelques enseignements précieux ; mais cela suppose qu'on tienne compte des biais, et qu'on croise les chiffres de la police ou de la justice avec d'autres données. Ce qu'on découvre alors, dans le cas de la « toxicomanie », c'est qu'un comportement comme la consommation et la revente de drogue douce, également répandu dans tous les milieux sociaux,

ne mène devant les tribunaux qu'une petite partie des personnes concernées : les « jeunes des banlieues ». Ce qu'on découvre, en d'autres termes, c'est que nous avons bien affaire, en la matière, à une justice de classe. S'interroger ainsi sur la genèse des chiffres, et sur les chiffres comme indicateurs d'un choix politique, nous amène finalement à découvrir une autre omission : lorsqu'on assimile la réalité de la délinquance à la seule délinquance enregistrée, on occulte du même coup la partie non-enregistrée ou sous-enregistrée de la délinquance et de la violence. En effet, partout où l'investissement de la police et de la justice est nul, faible ou en baisse, les chiffres sont par la force des choses nuls, faibles ou en baisse : nous montrons par exemple, dans notre livre Stop quelle violence ?, que la délinquance patronale (par exemple le non-respect du code du travail) est de moins en moins contrôlée, et que moins de 1 % des infractions constatées par les inspecteurs ou inspectrices du travail aboutissent à des condamnations en justice (des condamnations dérisoires qui-plus-est).

Il en va de même pour ce qui concerne la discrimination raciste à l'embauche ou au logement : aucune augmentation spectaculaire ne peut être constatée si l'on se réfère aux données du ministère de la justice (on reste depuis de nombreuses années à moins d'une dizaine de condamnations par an), pour la simple raison qu'aucune volonté politique, et par conséquent aucun investissement policier ou judiciaire, n'existe en la matière.
Il existe pourtant une multitude d'indicateurs, autres que policiers ou judiciaires, qui permettent d'affirmer que la discrimination est une forme de délinquance particulièrement répandue (4). Quant à la violence de la chose, et sa gravité, elle n'est pas à démontrer. Mais de cette violence-là, peu d'élu-e-s se préoccupent.

2. " LA VIOLENCE " : UNE CATéGORIE D'AMALGAME

Une règle élémentaire de méthode veut qu'on commence toujours par définir les termes qu'on utilise. C'est précisément ce que se gardent bien de faire les journalistes et les élu-e-s qui partent en croisade contre les « violences urbaines » et « l'insécurité ». Ces derniers font en effet comme si le sens des mots « violence », « délinquance » et « insécurité » allait de soi, comme si ces mots étaient interchangeables et comme s'ils étaient tous synonymes de : jeune homme basané vêtu d'une casquette insultant une vieille dame avant de lui voler son sac...

Or, « violence » n'est pas synonyme de « délinquance » : il existe des formes de délinquance qui sont peu ou pas du tout violentes, et ce sont justement celles-là qui contribuent à faire augmenter le chiffre global de la délinquance : l'outrage à agent, par exemple, ne peut pas sérieusement être considéré comme un acte très violent. Et la consommation de cannabis encore moins. Inversement, les formes de délinquance les plus violentes, comme les homicides volontaires, ne sont pas en hausse (ils stagnent autour de 600 cas par an - soit : pas plus que les décès causés par des accidents de travail, et dix à vingt fois moins que les décès par accident de la route ou par suicide). Ni les homicides volontaires commis par des mineur-e-s (autour de trente cas par ans). Ni les homicides commis contre des policier-e-s.

Par ailleurs, il y a des formes diverses de violence, plus ou moins graves, et plus ou moins légitimes. Quoi de commun entre un vol à l'arraché, une injure, une gifle, un meurtre, un viol, et une émeute consécutive à une « bavure » policière ? Quel intérêt, pour la compréhension de ces phénomènes, de les ranger tous sous la même catégorie générique ? Aucun. Le seul intérêt de cette catégorie d'amalgame, « la violence », c'est qu'elle permet d'imposer sans le dire une thèse implicite : la thèse selon laquelle il existe une réalité homogène, « la violence », qui

commence dès le premier mot de travers, dès la première « incivilité », et qui se poursuit inéluctablement, si on n'y prend garde, dans une escalade qui culmine avec la criminalité organisée et l'homicide. En d'autres termes : lorsqu'on se refuse à distinguer entre délinquance et violence, ou entre différents types et degrés de violence, on aboutit très facilement à la « théorie de la vitre cassée » et à la doctrine de la « tolérance zéro ».

3. LE MYTHE DE L'âGE D'OR

Les discours catastrophistes sur l'explosion de la violence des jeunes reposent également sur une amnésie plus ou moins volontaire : pour pouvoir affirmer que nous vivons une période de déferlement sans précédent de la violence, il faut au préalable avoir bien oublié ce qu'il en était réellement de la violence dans le passé.

Or, si l'on se réfère sérieusement à toutes les sources qui sont à notre disposition sur le passé comme sur le présent, forme de délinquance par forme de délinquance, on s'aperçoit qu'il existe aujourd'hui des formes nouvelles de délinquance et de violence, ou du moins des formes de délinquance et de violence qui semblent actuellement en augmentation (par exemple les caillassages de bus, les outrages à agent et plus largement les conflits avec les institutions, ou encore la consommation de cannabis), mais que ces formes de délinquance sont les moins violentes, et qu'inversement les formes les plus violentes (comme les homicides volontaires, les homicides commis par des mineur-e-s ou les viols collectifs) ne sont pas en augmentation (5). L'âge d'or dont nous parle le nouveau sens commun sécuritaire fut en réalité une période où le risque de se faire tuer était bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. À ceux qui nous accusent d'être angéliques, il faut donc répondre que ce sont eux qui ont une vision angélique du passé.

4. LA LOGIQUE DU BOUC éMISSAIRE

Il est un autre mensonge, l'un des plus répandus et des plus pervers, qui consiste à évoquer des faits réels, mais en prétendant, sans la moindre preuve, que les jeunes de banlieue en ont le monopole. C'est ainsi, par exemple, qu'on parle des « tournantes », et plus largement des formes plus ou moins agressives de sexisme ; c'est ainsi également qu'on parle de l'antisémitisme. Dans tous les cas, le discours dominant a ceci de pervers qu'il pointe du doigt des problèmes bien réels, dont la gravité est indiscutable, mais qu'il oublie de dire que les problèmes en question concernent en réalité l'ensemble de la société française, et qu'aucune donnée empirique ne permet d'affirmer que la jeunesse des banlieues est davantage en cause que le reste de la société (6).

5. LA MARQUE DU NéGATIF (7)

Le tableau que la majorité des dirigeant-e-s politiques et des grands médias dressent de la banlieue et des jeunes qui y vivent est également mensonger parce qu'un certain nombre de réalités y sont absentes. En effet, si le mot « violence » renvoie de manière automatique à la banlieue et à ses « jeunes », qui semblent de ce fait en avoir le monopole, la réciproque est vraie : les mots « jeunes », « banlieue », et « jeune de banlieue » renvoient automatiquement au mot « violence », comme si, en banlieue, ou du moins chez ces jeunes, il n'y avait que de la violence.

Or, il se passe beaucoup de choses en banlieue, qui ne se résument pas à l'incendie d'une poubelle, au vol d'une voiture ou au règlement de compte entre cités. Parmi les problèmes que vivent les habitant-e-s de la banlieue, et dont les élu-e-s et les grands médias parlent moins volontiers que de la « violence des jeunes », il y a aussi des violences autrement plus graves et plus fréquentes, qui sont commises

par l'entreprise ou par l'institution, et qui frappent au premier chef ces jeunes qu'on stigmatise et qu'on accuse : chômage, précarité, discriminations, brutalités policières ... (8)

Il y a aussi en banlieue un potentiel énorme, rarement reconnu : une vitalité, des solidarités et des formes de vie sociale, culturelle et politique qui s'inventent (9), dans l'indifférence générale des élu-e-s et des grands médias. Il est extrêmement important de le rappeler, car le plus souvent, les mieux intentionné-e-s tentent de défendre les jeunes de banlieue en les réduisant au statut de victimes. Mis à part la violence, admettent-ils ou elles d'un commun accord avec leurs adversaires « sécuritaires », « il n'y a rien » (10). Un nouveau sens commun progressiste, alimenté par certains sociologues, décrit la banlieue comme un « désert », un « no man's land », où vivent des jeunes qui « ne sont uni-e-s que par la galère, la désorganisation et la rage ». On parle également d'anomie, d'absence de repères et d'absence de conscience politique... Cette vision misérabiliste est non seulement fausse, mais aussi inopérante pour contrer l'offensive sécuritaire que nous affrontons aujourd'hui : tout au plus permet-elle de modérer la peur et la haine ; ce qu'elle laisse en revanche intact, c'est le mépris des « jeunes de banlieue ».

6. L'OUBLI DE L'ORIGINE

Ce qui engendre le mépris, et donne une apparence de réalité à l'image du jeune de banlieue comme corps furieux, « sauvage » ou « dé-civilisé », c'est aussi l'oubli, ou plutôt le refoulement de l'origine des phénomènes de délinquance ou de violence. On peut le constater à propos de la petite délinquance : on a assisté, ces dernières années, de manière plus ou moins consciente et délibérée, à la mise à l'écart des enseignements que nous apporte la sociologie sur la corrélation forte existant entre origine sociale et incarcération (la population carcérale est une population plus jeune, plus masculine et d'origine plus pauvre que la

moyenne). Dans les grands médias, les sociologues ont peu à peu cédé la place à de nouveaux « expert-e-s » : des psychologues qui dépolitisent la question en rattachant « la violence » en général à la nature humaine et au « besoin d'agression » ou au « manque de repères », voire à la « carence d'éducation », ou des entrepreneurs/euses en « sécurité publique » comme le très influent Alain Bauer, qui a réussi à publier un *Que sais-je ?* sur les « violences urbaines », et dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est juge et partie... (11) Il en va de même si l'on considère les émeutes urbaines, apparues au début des années 90. Ces émeutes que la classe politique, les grands médias et les sociologues les plus médiatisé-e-s ont unanimement présentées comme des poussées de fièvre nihiliste, « aveugle, auto-destructrice et sans objet » (12), dépourvues de toute dimension politique, de toute dimension revendicative et de toute rationalité, ces émeutes qu'on présente aujourd'hui comme les preuves irréfutables d'un manque d'éducation ou d'humanité, ont toutes eu pour événement déclencheur la mort violente d'un jeune, le plus souvent issu de l'immigration, le plus souvent au cours d'une intervention policière. Par conséquent, indépendamment de tout jugement moral ou de toute considération de stratégie politique, force est d'admettre que ces émeutes ont une rationalité et une dimension politique, et qu'elles constituent une forme de résistance. Si, en plus de cette anamnèse quant à l'élément déclencheur des émeutes, on remonte plus loin, si l'on se souvient qu'au début des années 80, des événements du même type (les crimes racistes et sécuritaires) (13) avaient été pour beaucoup dans le déclenchement de la Marche des Beurs et de Convergence 84, si l'on se souvient que tous les moyens politiques non-violents avaient alors été mobilisés (la prise de parole publique, la manifestation, la marche pacifique, mais aussi le recours aux tribunaux pour juger les crimes policiers) (14), si l'on se souvient qu'alors des promesses avaient été faites par les autorités, et si l'on se souvient enfin que durant les années qui ont suivi, rien n'est

advenu (hormis des non-lieux, du sursis ou des acquittements de policier-e-s assassin-e-s), alors les « explosions » de Vaulx-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-jolie ou Dammarie-les-Lys à la suite d'une mort violente d'un jeune du quartier apparaissent tout à coup bien moins imprévisibles, bien moins irrationnelles et même bien moins illégitimes. Alors, surtout, loin de témoigner d'un ensauvagement de la jeunesse des banlieues, ces émeutes témoignent au contraire de l'existence d'un souci de la vie d'autrui, d'une mémoire et d'une incapacité à se résigner face à l'injustice, qui sont la marque même de l'humain.

7. LE LEGS COLONIAL

Parmi les ressorts du consensus sécuritaire que nous affrontons aujourd'hui, bien d'autres pistes mériteraient d'être explorées, en particulier du côté du passé colonial et des représentations qui se sont forgées et transmises durant cet épisode « épique ». En effet, tant du point de vue des représentations que des dispositifs politiques et policiers qui se mettent en place aujourd'hui, la filiation est évidente : si l'on parle aussi facilement de « reconquête territoriale », d'espaces décivilisés », de « sauvageons », de « défaut d'intégration » ou de « défaut d'éducation », si l'on parle aussi facilement de « nécessaire adaptation » de « notre dispositif pénal » à des populations radicalement différentes des « blousons noirs de jadis », vivant « en dehors de toute rationalité », c'est que ce vocabulaire, et le regard qui le sous-tend, n'ont rien de nouveau. C'est le même vocabulaire et le même regard qui ont eu cours il y a plusieurs décennies, lorsqu'il s'est agi d'inventer un discours sur « l'indigène » - dont les « jeunes de banlieue » sont en grande partie les descendant-e-s.

Et c'est également dans le passé colonial qu'il faut aller chercher si l'on veut comprendre la genèse des dispositifs d'exception qui se mettent en place ou se renforcent dans les banlieues : qu'il s'agisse du couvre-feu, de la « guerre préventive » que constituent les contrôles policiers à répétition (ou les dispersions intempestives dans les halls d'immeuble) ou qu'il s'agisse de la pénalisation des parents pour les fautes des enfants, nous avons affaire à des pratiques qui violent un certain nombre de principes fondamentaux (comme le principe de la présomption d'innocence ou celui de la responsabilité individuelle), et qui par conséquent apparaissent comme des anomalies au regard d'une certaine tradition du Droit français, mais qui ne tombent pas du ciel. Si l'on se réfère à l'autre tradition française, à la part d'ombre que constitue le droit d'exception qui s'est inventé et expérimenté dans les colonies françaises, alors le « tournant sécuritaire » auquel nous assistons aujourd'hui perd beaucoup de sa nouveauté ou de son « originalité » (15).

EN GUISE DE CONCLUSION

Le travail de déconstruction que nous venons d'esquisser est nécessaire, mais pas suffisant. Il laisse en effet de côté d'autres points sur lesquels il faudrait s'interroger, et sur lesquels nous avons proposé ailleurs quelques analyses (16). En particulier, une fois établi le caractère fondamentalement mythique du discours dominant sur la violence et l'insécurité, il reste à s'interroger sur les raisons de son succès : comment un discours aussi grossièrement mensonger, bête et méchant a-t-il pu s'imposer dans des franges aussi larges de l'opinion ? On se contentera ici de dire qu'à notre sens, le Front national est sans doute l'un des grands bénéficiaires de la dérive sécuritaire, mais qu'il est loin d'en être l'acteur principal. Il y a une responsabilité écrasante du reste de la classe politique, de gauche comme de droite, ainsi que des grands médias.

Une autre question qui ne doit pas être perdue de vue est celle des effets concrets de cette dérive sécuritaire. On le perçoit sans doute plus

clairement aujourd'hui, mais ce n'est pas nouveau ; les discours s'accompagnent d'actes, qu'ils suscitent ou qu'ils légitiment après-coup, et ces actes sont criminels. D'abord parce que les discours et les pratiques sécuritaires produisent une partie des aux qu'ils prétendent déplorer et combattre : ils sèment la méfiance, la peur, le repli sur soi, l'individualisme, la haine et la division, et donc suscitent ou entretiennent les tensions les plus stériles et les plus dangereuses. La prolifération de discours stigmatisant la banlieue entretient non seulement le racisme et le mépris de classe, mais elle sème également la peur, la haine et le mépris au sein même des classes populaires : entre adultes et « jeunes », entre « bons » et « mauvais parents », entre filles et garçons, entre Français-es « de souche » et « immigré-e-s » ou encore entre « bon-ne-s » et « mauvais-es immigré-e-s »...

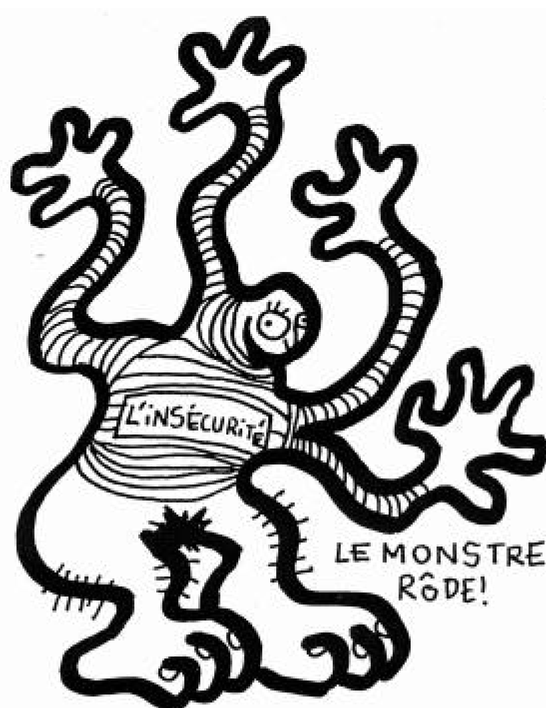
La logique du bouc-émissaire est aussi dommageable pour l'ensemble de la société : en entretenant l'illusion que l'égoïsme, l'individualisme, la dépolitisation ou encore le sexisme, l'homophobie et l'antisémitisme n'existent qu'en banlieue, le moins que l'on puisse dire est qu'on n'incite pas les classes moyennes et supérieures à traiter ces problèmes qui sont aussi les leurs, et qu'on réserve de ce fait aux femmes, aux homosexuel-le-s ou aux juifs/ves de très déplaisantes surprises.

Mais si le discours et les pratiques sécuritaires pourrissent l'ensemble des rapports sociaux, on ne peut pas nier malgré tout que ceux qui en subissent le plus directement et le plus brutalement les conséquences sont les « jeunes de banlieue », en particulier ceux et celles qu'on qualifie d' « issus de l'immigration ». D'abord parce qu'on est en train de briser des jeunes en les envoyant en prison ou en « centre fermé ». Ensuite parce que la focalisation sur les « violences et incivilités » dont certains de ces jeunes se rendent coupables constitue une formidable puissance d'occultation et de diversion : occupé-e-s à se défendre ou à se faire oublier un peu, il leur est plus difficile que jamais de faire entendre leur voix, leur avis et leurs griefs contre une société qui leur impose le chômage, la précarité, le racisme et la discrimination. Enfin parce que le consensus sécuritaire se traduit par une légitimation et une banalisation (voire une légalisation de fait) des violences institutionnelles les plus illégitimes (et théoriquement illégales), en particulier les abus policiers : contrôles à répétition, contrôles au faciès, fouilles humiliantes, passages à tabac, usages abusifs de la procédure d' « outrage », et même homicides. Par légalisation de fait, il faut entendre ceci : en septembre 2001, le policier Hiblot, qui avait abattu le jeune Youssef Khaif, en fuite à bord d'une voiture, d'une balle dans la nuque tirée à plus de douze mètres, a été purement et simplement acquitté. Reste enfin une ultime question, la plus urgente : comment résister ?

NOTES – BIBLIOGRAPHIE

1) Cf. P Tévanian, S. Tissot, Dictionnaire de la lepénisation des esprits, L'esprit frappeur, 2002
2) L'analyse qui suit fait référence aux données chiffrées citées et analysées par Laurent Mucchielli dans Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français, La découverte, 2001
3) Cf. L. Bonelli et G. Sainati, La machine à punir, L'esprit frappeur 2001 et C. Schouler, Vos papiers ! Que faire face à un contrôle d'identité, L'esprit frappeur, 2001
4) Sur ce point, cf. P. Tévanian, Le racisme républicain, Réflexions sur le modèle français de discrimination, L'esprit frappeur, 2002, ch. V
5) Cf. L. Mucchielli, Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français, La découverte, 2001
6) Nonna Mayer a par exemple montré que les enquêtes d'opinion contredisent la thèse de la nouvelle « judéophobie », élaborée par Pierre-André Taguieff et relayée par de nombreux médias : les idées antisémites ne sont pas, comme le prétend Pierre-André Taguieff, dominantes dans les milieux d'extrême gauche et dans la jeunesse issue de l'immigration maghrébine ; elles restent, aujourd'hui comme par le passé, présentes dans l'ensemble de la société française, avec des « pics » à la droite de la droite, dans

les franges de l'opinion qui manifestent par ailleurs un très fort rejet de l'immigration maghrébine : en 2000, les sondé-e-s qui approuvent l'énoncé « les Juifs sont trop nombreux en France » (soit 20% des sondé-e-s) approuvent à 97% l'énoncé « il y a trop d'Arabes » Cf. N. Mayer, Le Monde, 04/04/2002.
7) Formule empruntée à Albert Memmi, dans son Portrait du colonisé, Gallimard, 1955
8) Cf. P. Tévanian, S. Tissot, Stop quelle violence ?, L'esprit frappeur, 2001, M. Rasjfus, Bavures et La police et la peine de mort, L'esprit frappeur, 2002.
9) Cf. D. Lepoutre, Cœur de banlieue, Odile Jacob, 1998, et surtout S. Bouamama (dir.), Contribution à une mémoire des banlieues, Volga éditions, 1994
10) F. Dubet, La galère, Fayard, 1987
11) Sur ce personnage, et son œuvre, cf. L. Mucchielli, Violence et insécurité. Mythes et réalités dans le débat français, La découverte, 2001
12) F. Dubet, Violences urbaines, Cultures et conflits, n°6, 1992
13) Cf. Bouzid, La marche, Sinbad, 1983, Convergence 84, Ruée vers l'égalité, Mélanges, 1984, et S. Bouamama, Vingt arts de marche des beurs, Desclée de Brouwer, 1994.
14) Cf. MIB, « Justice en banlieue » http://mibmib.free.fr
15) Cf. P. Tévanian, Les logiques néocoloniales dans la perception et la gestion politique des « quartiers sensibles », à paraître.
16) Cf. P. Tévanian, S. Tissot, Stop quelle violence ?, L'esprit frappeur, 2001





Le coût d'état sécuritaire

Olivier
juin 2002
Texte paru dans Un autre monde (n` 1), bulletin publie et diffusé par le Collectif autonome de Lille. Puis republié dans Courant Alternatif, octobre 2002

« L'ordre sécuritaire en voie de réalisation est l'incarnation du nouvel âge des sociétés démocratiques. Il trouve sa source en amont dans les mutations du mode de régulation du système capitaliste, et relève en aval, d'un processus poussé de technicisation des mécanismes de pouvoir. Du point de vue étatique, le passage du fordisme au post-fordisme peut être en partie appréhendé comme un remodelage fonctionnel en profondeur, assimilable à une substitution partielle de l'Etat social en Etat pénal »
Revue No Pasaran hors-série n°1 : «Spécial sécuritaire, la guerre Permanente»

« Ainsi, dérégulation sociale, montée du salariat précaire (...) et regain de l'Etat punitif vont de pair : la « main invisible » du marché du travail précarisé trouve son complément institutionnel dans le « poing de fer » de l'Etat qui se redéploie de sorte à juguler les désordres générés par la diffusion de l'insécurité sociale.»
Loïc Wacquant, La Machine à punir, Pratique et discours sécuritaires, Paris, 2000.

En moins d'une génération, la protection des personnes, de leurs biens et de l'information a émergé comme un enjeu central dans le débat politique et les pratiques sociales de prévention de l'insécurité. L'industrie et le commerce des équipements et des services de protection se sont en effet épanouis en Europe et en France depuis une vingtaine d'années, au point d'atteindre désormais un seuil de viabilité économique très honorable.

L'époque à la charnière des années 80 et 90 voit s'opérer un tournant dans la conception des pouvoirs publics à l'égard du secteur privé, à la faveur notamment de la délégation interministérielle à la ville, qui va influer à terme sur les politiques publiques de sécurité. Nous verrons que cette évolution peut-être reliée au décollage des entreprises de surveillance à distance, en terme de chiffres d'affaires.

MENOTTAGE MEDIATIQUE

Le virage sécuritaire en France est marqué par le colloque intitulé « des villes sûres pour des citoyens libres », tenu à Villepinte à la fin octobre 1997. La sécurité devient la seconde priorité de l'action du gouvernement.

Celui-ci favorise la dérive sécuritaire en s'appuyant sur la médiation d'experts qui ne sont pas neutres... Dans La machine à punir, Pierre Rimbert nous explique que : «depuis le retour de la gauche au pouvoir en 1997, une poignée d'expert-e-s multiplient les interventions médiatiques et disséminent leurs idées dans un nombre croissant d'instances et d'ouvrages... : les nouveaux managers de l'insécurité ont proposé une gamme de prestations intellectuelles parfaitement ajustée aux attentes journalistiques ». C'est déjà en ce sens qu'avait été fondé en 1989, l'IHESI, l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure. Placée sous l'autorité directe du ministre de l'Intérieur, cette structure rassemble tous les personnels politiques, policiers et administratifs. L'institut génère une offre de financement (contrats de recherche, attribution de prix de thèse) et propose des débouchés : organisation de colloques, diffusion des travaux grâce à d'importants moyens éditoriaux, parmi lesquels trois collections d'ouvrage et une revue, les Cahiers de la sécurité intérieure. L'Institut devient le centre de gravité scientifique sur les questions de violence intérieure. Le discours sécuritaire devient omniprésent et dominant.

Sur le même plan, Le Que sais-je ? intitulé Violence et insécurité urbaines se vend à 15 000 exemplaires, c'est un best-seller. L'un de ses auteurs est Alain BAUER. Présenté comme un universitaire, il est en fait PDG d'une société privée de sécurité. En 2000, il devient le nouveau chef de la principale loge maçonnique française, le Grand Orient de France. Dans le Monde du 18 mars 2000, G. Courtois écrit que : «cette loge n'est qu'un syndic de puissant-e-s qui a sombré parfois dans le bain de l'affairisme, et que ce nouveau chef est un opportuniste complexe et redouté, un cynique talentueux aimant le pouvoir et l'argent». Bauer a adhéré au PS à l'âge de 15 ans. En 1982, il est un des principaux responsable de l'UNEF-ID et de la MNEF. Il est proche de Emmanuel Valls qui est depuis 1997 membre du cabinet de Lionel Jospin. En 1993, il rejoint la Science Application International, une énorme compagnie privée de recherche et d'expertise qui travaille pour les entreprises privées et les autorités fédérales américaines sur les questions de sécurité nationale, dont le chiffre d'affaire se compte en milliards de dollars et qui emploie plus de 40 000 personnes. Bauer devient son vice-président pour l'Europe et crée en 1994 à Paris sa propre société privée de conseil en sécurité : AB Associates.

Le credo est clair : « La France a peur de ses cités, vidéosurveillance et police municipale se vendent bien. Chez AB Associates, c'est de 100000 à 900000 francs l'audit. Les mairies socialistes passent commande. En effet, les contrats locaux de sécurité initiés en 1997 par Jean-Pierre Chevènement sont dans le droit fil de cette tendance

lourde, au prix de dérives électoralistes inquiétantes : nombre de communes caractérisées par leur franche tranquillité n'en ont pas moins pris en marche un train qui procure des retombées locales intéressantes en termes de communication politique et d'emploi (emplois-jeunes). »

Chaque création d'un CLS a été précédée d'un audit, résultat des magouilles entre les gourous sécuritaires et le gouvernement. La première s'appelle Vitrolles... Villeneuve d'Ascq fait partie des villes qui ont passé commande. Cela explique peut-être la mise en place d'une vidéo-surveillance au sein de la Fac de Lille III... Tourcoing et Roubaix ont également passé commande. Déjà importantes en 95, les affaires s'envolent depuis 97, date de l'arrivée au pouvoir des socialistes et de la mise en place des contrats locaux de sécurité.
Les marchand-e-s de sécurité ont un bel avenir.

DROIT DE FLICAGE

Sur un autre plan, l'évolution juridique témoigne d'une entente élargie entre l'État et les entreprises sur les procédures d'encadrement sécuritaire.

La jurisprudence évolue : les notions « d'obligation de conseil » pour installation d'alarmes apparaissent. Le décret du 26 novembre 1991 sanctionne les défaillances du télésurveilleur. On entre ainsi dans un mécanisme de validation du rôle de premier alerteur, dévolu aux télésurveilleurs privés. Leur rôle auprès des pouvoirs publics est ainsi légitimé. Un partenariat public/privé est en marche.

La loi d'orientation et de programmation du 21 janvier 1995 institue une nouvelle ère où la confiance envers le secteur privé devient ouvertement affichée par des pouvoirs publics qui admettent désormais que certaines prestations de la sécurité privée participent à la coproduction de la sécurité collective. L'arrivée au pouvoir du gouvernement socialiste en juin 1997 consacre cette orientation.

En 1997, trois nouveaux décrets montrent que désormais les professions particulièrement exposées à des risques de prédation doivent se protéger par elles-mêmes en faisant appel aux ressources du marché : banquier-e-s, bijoutier-e-s, pharmacien-ne-s, commerçant-e-s, garagistes et parkings privés, exploitant-e-s de manifestations sportives et culturelles de plus de 1500 personnes, etc. La récente loi du 16 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne franchit un pas supplémentaire, puisqu'elle consacre une extension des pouvoirs des agent-e-s privé-e-s en matière d'inspection des bagages à main et de palpation de sécurité.

Le texte obéit à trois objectifs :
Mieux définir les tâches de prévention des atteintes aux biens et aux personnes de la part des entreprises de surveillance-gardiennage, transports de fonds, protection physique des personnes et recherche privée, pour peu qu'elles aient un but commercial.
Redéfinir la mission de sécurité des services internes des entreprises publiques, en réglementant à part le statut des agent-e-s de sécurité de la SNCF (1500 agent-e-s de la SUGE) et de la RATP (780 agent-e-s du GPRS).
Élargir le contrôle de l'administration sur le professionnalisme et la moralité des dirigeant-e-s et celle des employé-e-s.
Au nom de la sécurité, l'Etat s'apprête à réglementer davantage le secteur privé, par exemple sous la pression du lobby des convoyeurs et convoyeuses de fonds, confronté-e-s à des actes de grand banditisme, les donneurs ou donneuses d'ordre devraient être incité-e-s à aménager leurs locaux pour assurer la sécurité des convoyeuses et convoyeurs lors des phases de transferts sensibles.

Ces éléments s'inscrivent dans une nouvelle phase de consolidation de l'emprise du secteur privé dans la régulation des désordres urbains par l'État, lequel entend jouer dans sa structuration sur un clavier plus large que par le passé, dans le but d'en

amener les diverses composantes à participer aux logiques de « coproduction » à son seul profit.

SURVEILLANCE SANS LiMiTE

Nous assistons ainsi à une « libéralisation » du secteur sécuritaire. Un article de l'Humanité du 09 juin 2001 indiquait qu'il existait en France 1 million de caméras. L'immense majorité est implantée dans des espaces privés ouverts au public (banques, bijouteries, pharmacies... etc). A la fin 2000, pourtant, le nombre total de systèmes ayant obtenu une autorisation préfectorale était de 41 180. Ce qui fait que pour la majorité elles sont hors-la-loi.

En ce qui concerne les municipalités, le développement date du début des années 90, quand des caméras vidéos sont installées à Levallois. P. Balkany y installe le premier laboratoire de vidéo-surveillance avec l'appui de Pasqua. Une centaine de caméras envahit la ville en 93. II est prévu de les remplacer par 40 caméras «haute technologie» pour un coût de 800 000 euros. Aujourd'hui, les caméras à reconnaissance faciale font leur apparition sur le marché des illusions sécuritaires. Les nouveaux arguments de vente ne manquent pas dans ce secteur.

Le phénomène n'ira qu'en s'amplifiant, notamment depuis 1997. Prenons l'exemple lyonnais. Cette année-là, Maurice Charrier, maire communiste de Vaux-en-Velin en installe une bonne dizaine. En 2000, Gérard Collomb en installe 12 dans le quartier de la Duchère. En 2001, la municipalité lyonnaise passe commande à Sony pour 50 caméras, coût : 13 millions de francs. La TLC, les transports lyonnais s'y mettent également : « On est passé de 100 à 180 caméras dans le métro, uniquement sur les quais, 298 caméras quadrillent le tram, tant sur le quai que dans les rames (...) nous allons équiper en caméras une centaine de bus, soit 10% du réseau » note-t-on à la TLC.

Le département des Hauts-de-Seine entend placer l'ensemble de ses 87 collèges sous vidéo-surveillance d'ici à 2 ans. Le coût est de 5,5 millions d'euros. Dans l'agglomération strasbourgeoise, l'équipement des bus et des rames de tramway se poursuit pour un coût estimé à 1,72 millions d'euros. La commune de Mantes-la-Jolie, gérée par le très chiraquien et promu nouvelle star médiatique Pierre Bédié, a financé son système de surveillance par des fonds européens Urban, censés être consacrés à la réhabilitation sociale des quartiers en difficulté. A Agde, 18 caméras pour un coût de 177 000 euros, à Mulhouse, plus de 215 caméras réparties entre les entrées d'immeubles et les bus... Mais parmi ce palmarès des villes sécuritaires, la palme revient sans doute à Conségules dans les Alpes-Maritimes où le maire veut installer un système de vidéo-surveillance pour protéger ses... 59 habitants !!!En fait, l'on sait très bien que la vïdéo-surveillance ne résout aucun problème et ne fait au mieux que les déplacer.

Suite au 11 septembre, l'envolée du secteur sécuritaire se précise : le secteur de la high-tech dédié à la sécurité est l'un des seuls à avoir profité d'un vaste mouvement de spéculation sur le Nasdaq. Et les hausses à trois chiffres ont été légion. La crainte sécuritaire a également profité à Iridium, une compagnie de téléphonie qui était au bord de la faillite. La société Quadrant Australia, dont les actifs ont une valeur de 5,5 milliards de dollars, y a investi 25 millions de $. Le ministère de la Défense américain a déboursé 72 millions de $. La société est également en passe de décrocher des marchés avec les compagnies aériennes qui cherchent un moyen de surveiller ce qui se passe à l'intérieur de leurs avions.

La surveillance, c'est aussi le développement du fichage. D'une portée internationale, les fichiers que se constituent entreprises et gouvernements ont une valeur marchande croissante.

En France, sous le prétexte de la menace terroriste, le gouvernement vote en urgence des mesures sécuritaires et

entérine la surveillance et l'accès aux données de communication téléphoniques et internet, y compris cryptées. La perte de contrôle des juges sur les procédures de décryptage, la remise en cause du droit à l'anonymat et la confidentialité des échanges, laisse libre champ à des pratiques arbitraires et discriminatoires.

En effet, l'interception légale des télécommunications entre dans une nouvelle ère. Le 31 août 2001, les membres de l'institut européen de standardisation des télécommunications ont voté un standard relatif aux interceptions «légales». II s'agit de la conception d'une interface unique, une sorte de mode opératoire technique permettant aux forces de l'ordre et aux services de renseignement de pratiquer des écoutes sur tous les réseaux téléphoniques, et ce, en temps réel.
En Europe, ce sont donc tous les posent les dernières pierres d'un vaste système d'écoute simplifié et harmonisé. Erich Moechel, un journaliste autrichien spécialiste de la surveillance des réseaux explique : « c'est pour remplir ces conditions (de standardisation) que les opérateurs vont devoir dépenser le plus d'argent». Le groupe de protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel stigmatisait cette résolution : «Ce texte fait état de la volonté de mettre au point des mesures techniques d'interception des télécommunications, en concertation avec des États non soumis aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme. »

En la matière, les accords de coopération policière se nouent dans l'opacité. A l'origine du malaise : Enfopol. Ce groupe de travail dont l'existence a été dévoilée en 1998 par Telepolis, un journal allemand, réunit des responsables des ministères de l'intérieur européens et vise à mettre en place un espace dans lequel les procédures judiciaires préalables aux écoutes transfrontalières seraient « allégées ».

DU BOOM DU MARCHé DE L'EMPLOI SéCURITAIRE à LA CULPABILISATION GéNéRALISéE

La tendance depuis une vingtaine d'années est de développer les effectifs de police et leurs outils techniques, de créer de nouveaux regroupements d'agent-e-s et de nouveaux échelons de décision. En se bureaucratisant toujours davantage, la Police s'est éloignée de son rôle préventif et de proximité. Face à cette dégénérescence policière, on voit les municipalités, les grands organismes logeurs, les sociétés de transports, les commerces et grands magasins recruter massivement sur contrats précaires des jeunes pour exercer cette présence que les fonctionnaires publics/ques n'assurent plus guère. On crée un prolétariat de néo-surveillance.

Une revue d'effectifs nous donne le tableau suivant :
Police Nationale : 144 000 fonctionnaires
Gendarmerie : 100 000 fonctionnaires
Salarié-e-s exerçant des activités de sécurité physique des biens et des personnes : 100 000 en 2000, chiffre qui ne fait que gonfler et qui est encore plus élevé si l'on prend en compte le fort turn-over qui existe sur ces emplois.
Les nouveaux adjoints et nouvelles adjointes de sécurité, emplois-jeunes recrutés pour 5 ans, qui sont au nombre de 25 000.
A cela s'ajoute également le développement des polices municipales dont les effectifs sont en constante augmentation (environ 20 000 agents).
Ainsi, on se rend compte que malgré qu'elles soient en constante augmentation, les polices d'État sont de plus en plus doublées de polices privées de plus en plus pléthoriques.

Après avoir obtenu de nouveaux gilets pare-balles suite aux manifestations policières de 2001, voilà que le nouveau ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy annonce l'acquisition de flash-balls pour équiper les patrouilles de Police. La distinction entre la guerre intérieure que souhaite mener le nouveau gouvernement dans les fameuses

« banlieues » et la guerre extérieure comme l'intervention en Afghanistan contre les réseaux terroristes d'AI-Quaida (qui fut qualifiée d'opération policière) apparaît de plus en plus ténue. Villepinte, qui fut le lieu du colloque où les socialistes ont officialisé leur virage sécuritaire, accueille, du 17 au 21 juin 2002, le salon international de la défense terrestre et aéroterrestre, un grand supermarché de l'armement en sorte. Un ami iranien arrivé récemment en France se demandait si le pays n'était pas en guerre, en observant militaires et flics qui traînent un peu partout sur le territoire.

On assiste donc à un renouvellement militaro-sécuritaire des plus inquiétant. Ce qui est d'autant plus inquiétant, c'est que cette dérive touche de plus en plus notre quotidien. C'est un discours de peur généralisé qui s'installe notamment grâce à une large propagande (médias, école), mais c'est surtout une surveillance et un contrôle toujours plus poussés de nos consommations et nos productions. Au supermarché, on ausculte nos comportements de consommateurs ou de consommatrices pour les conditionner davantage. Des fichiers se constituent au moindre de nos achats.

Sur le lieu de travail inexorablement les employé-e-s contrôlent leurs collègues et s'auto-contrôlent. Chez Danone, des cahiers de délation sont dûment remplis par les employé-e-s. Les Musées nationaux utilisent, outre la vidéosurveillance sur les sites de travail, des faux clients et des fausses clientes pour surveiller les caisses ainsi que des fausses et faux touristes pour démasquer les voleurs/euses de porte-feuilles. De plus en plus d'employé-e-s sont embauché-e-s sous condition de démasquer des collègues piquant dans la caisse ou dans le stock de matériel. Dans les nouveaux emplois du tertiaire, les employé-e-s sont le plus souvent surveillé-e-s par des caméras ou par la télématique. Les déplacements sont contrôlés avec l'instauration de badgeuses, de pointeuses, de cartes magnétiques et de digicodes.

Au-delà des intérêts des marchand-e-s de sécurité, où se trouvent également en jeu deux des principaux marchés mondiaux que sont les drogues et les armes, l'orientation actuelle répond au souci principal du capital : établir une société de contrôle.

II s'agit d'un effort pour ajuster les mécanismes de pouvoir qui encadrent l'existence des individus, d'un affinement des appareils qui prennent en charge et mettent sous surveillance nos conduites, nos identités, nos gestes et activités. Ainsi, un univers capitaliste individualiste et cloisonné s'immisce au quotidien, nous rapprochant chaque jour des pires régimes totalitaires ou des meilleurs romans de science-fiction. Un univers où la séparation entre les individus est le corollaire de la marchandisation de l'anonymat, où toute initiative autonome devient potentiellement réprimable, où toute la vie se réduit à une posture mercantile dans un système contraignant qui oblige ou qui élimine. Face à ce système illusoire qui de façon contradictoire promet la réussite à la plus serviable et au plus guerrier, tout en recherchant le consensus, il nous faut incarner un autre monde. Un monde où s'exprime un désir commun de liberté, où l'entraide et la solidarité supplantent la volonté de dominer orchestrée par quelques-un-e-s.

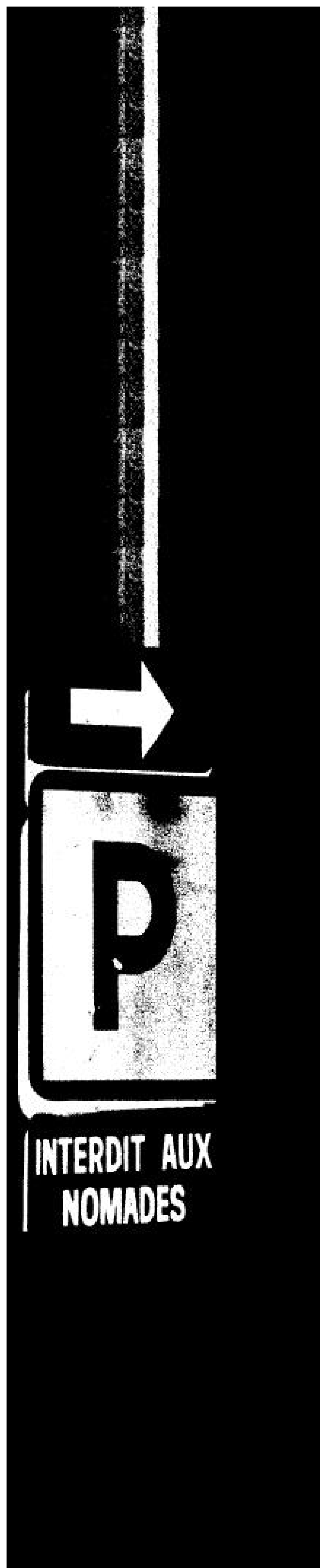


Répression des Roms et des Romnis

Xavier Rothéa
Mène depuis plusieurs années des recherches universitaires sur l'histoire contemporaine des populations romanies.
Il a écrit un petit livre paru chez carobella ex-natura (Lyon 2003), intitulé <u>France, pays du droit des Roms ?</u> Il y développe, entre autres intéressantes analyses, l'application des dernières lois sécuritaires aux Roms.
Voici quelques extraits féminisés.

LES ROMS ET LES ROMNIS

(...) Il serait idiot, et même dangereux, de vouloir définir les Roms et les Romnis selon des caractéristiques physiologiques ou morales innées. Nous ne pouvons que rejeter ces classifications issues des théories racistes ou plutôt « ethno-différentialistes ».



Pourtant certaines caractéristiques prétendues propres aux Rom-ni-s sont fréquemment avancées. Il semble admis enfin, et pas partout ni par tou-te-s, que les Rom-ni-s ne soient pas tou-te-s des « voleurs/euses de poules » ou des «voleurs/euses d'enfants blond-e-s », les idées reçues s'adaptent aux changements d'époque et aujourd'hui le terme de « trafiquant-e » a souvent remplacé les deux premiers. Malgré cela certains stéréotypes, tout aussi faux mais parfois plus positifs restent attachés aux Rom-ni-s : un don pour la musique, un goût pour la liberté (qui ne l'a pas ?), un irrésistible besoin de voyage, une incapacité à vivre selon les normes des non-Rom-ni-s (notamment pour la scolarisation des enfants) et parfois même un don pour la voyance. Que de fantasmes reportés sur une population dans un mélange de fascination ambiguë et de répulsion !

Pourtant, pas plus que les Africain-e-s n'ont de « don » particulier pour la danse, les Rom-ni-s n'ont de « don » pour la musique. Les Rom-ni-s n'ont pas non plus un besoin « physique » de voyage et de liberté, en tout cas pas plus que tout un-e chacun-e. La musique ou le voyage peuvent effectivement occuper une place importante, voire essentielle, chez certaines familles mais cela s'explique par des processus historiques, économiques et culturels qui n'ont rien à voir avec une présumée « nature » propre aux « Tsiganes ». (...)

[Il n'est] pas surprenant de lire dans le même quotidien de virulentes attaques contre des « gens du voyage » aux pages « faits divers » et, plus loin, dans les pages « culture » du même journal, l'éloge de la virtuosité des artistes « tsiganes ». Négatifs ou « positifs », ces préjugés participent au même enfermement des Rom-ni-s dans un rôle social dont on ne souhaite pas les voir sortir.

La pratique du nomadisme, présente ou passée, réelle ou supposée puisque, rappelons-le, 90% des Rom-ni-s européen-ne-s sont sédentaires, et l'absence d'un pays « de référence » qui serait revendiqué, induisant chez les populations environnantes l'idée que les

Rom-ni-s sont partout et toujours des immigré-e-s, sont les points de départ de toutes les élucubrations antirom-ni-s. (...)

Il est (...) intéressant de noter qu'il n'existe pas de singulier à « gens du voyage ». Comme si l'ensemble des individus de ce groupe correspondaient tous aux mêmes caractéristiques et qu'un fait imputable à l'un d'entre eux pouvait être reproché à tous. Lorsque le préfet de Vaucluse déclare lors d'une conférence de presse en 2002 : « ils vivent à nos crochets, de la rapine aussi, tout le monde le sait », il ne fait qu'exprimer un sentiment largement partagé. (...) Pour preuve, ce sondage réalisé par la commission consultative des droits de l'homme en 1991 sur la question « des sentiments personnels à l'égard des différents groupes ». Les « Tsiganes, Gitans et gens du voyage » se classent à la deuxième place des groupes suscitant l'antipathie, avec 41% contre 49% pour les Maghrébin-e-s. Par contre, ils/elles n'arrivent qu'en quatrième position des groupes perçus comme victimes du racisme. (...)

L'ANTI-ROMISME INSTITUTIONNEL

Un « ennemi commun », rien de tel pour renforcer les liens entre un-e édile et ses administré-e-s. C'est ce qu'a compris l'adjoint « chargé de la communication et de la sécurité » au maire d'Ostwald lorsqu'il adresse, le 30 Août 2002, la lettre suivante à ses concitoyen-ne-s :
« Madame, Monsieur,
Plusieurs des habitants des 15, 17 et 19 rue de XXX ont eu le bon réflexe civique de me signaler lundi 23 Août 2002 au matin qu'un véhicule haut de gamme, type « gens du voyage », est venu repérer le champ en face de vos immeubles.
J'ai immédiatement fait benner de la terre au niveau de l'accès possible à ce champ.
Pour plus de protection, je vous suggère de garer vos véhicules pendant quelques temps le long de la rue, ce qui rendra l'accès quasi impossible au champ. Il faut, dans l'intérêt de tous, éviter à tout prix un campement à cet endroit, car vous savez comme moi, que si les gens du voyage viennent une première fois, ils reviendront régulièrement.
N'hésitez pas non plus à me signaler des faits que vous pourriez observer, et dans cette attente, je vous adresse mes meilleures salutations. »

Il n'est pas rare que les maires utilisent les pétitions ou les manifestations d'habitant-e-s de leurs communes pour justifier leurs décisions ou appuyer leurs demandes d'expulsion des « gens du voyage ». Cela peut parfois prendre des proportions inquiétantes. Une quarantaine de maires lorrain-e-s ont ainsi menacé en Août 2000 de boycotter le référendum sur le quinquennat si un rassemblement évangéliste de 40000 « gens du voyage » à Chambley devait être maintenu.

De telles prises de position de la part des autorités contribuent encore une fois à pérenniser les sentiments et les démonstrations antiroms, comme ce fut le cas en juin 2002 dans la commune du Tremblay-sur-Mauldre lorsqu'une soixantaine de manifestant-e-s ont obligé une quarantaine de caravanes à quitter le stade de la commune, avant d'en bloquer l'accès par des tracteurs et des voitures. [En 2002 une manifestation d'étudiant-e-s des universités de Grenoble protesta contre les Roms installé-e-s sur l'énorme campus de (st) Martin d'Hères, commune PCF, qui fit recours aux forces de police pour les expulser].

L'hostilité se nourrit aussi de la répétition de l'affirmation que les Rom-ni-s ne travaillent pas, se payent de somptueuses voitures et ne payent aucune facture aux collectivités. Rappelons tout de même que le stationnement dans les aires aménagées est payant, de manière à couvrir les frais d'entretien et de fonctionnement des sites. Rappelons également qu'une berline et une caravane de luxe, que ne possèdent pas tous les « gens du voyage », loin de là, avoisinent ensemble les 50 000 à 60 000 euros, ce qui ne représente dans l'absolu qu'un très modeste

appartement à Paris. Il ne semble pas que l'on ait mobilisé les Groupes d'intervention régionaux pour vérifier les revenus et les activités de toutes les personnes ayant acquis un logement à ce prix. Mais la présumée absence de contraintes des « gens du voyage » les transforme aux yeux de beaucoup en « parasites sociaux ». (...)

LA LSI

La LSI (ou LOPSI, ou lois Sarkozy...) apparaît comme la concrétisation d'un vieux désir des pouvoirs publics, jamais encore pleinement assouvi, celui de la mise en place des moyens d'un véritable contrôle socio-spatial au détriment des populations itinérantes. Ces mesures sont paradoxalement un moyen de faire respecter la loi Besson dans ce qu'elle a de volonté de surveiller et de cantonner le nomadisme aux endroits prévus à cet effet. Endroits ne répondant pas toujours (...) aux nécessités du mode de vie itinérant. Mais après tout, qu'importent ces nécessités aux pouvoirs publics puisque ceux-ci refusent, bien souvent, d'admettre que les activités professionnelles de ces populations sont bien réelles, et les soupçonnent de ne vivre que de larcins et de trafics. Le ministre de l'intérieur lui-même ne déclara-t-il pas devant la commission des lois : « Comment se fait-il que l'on voit dans certains campements tant de si belles voitures, alors qu'il y a si peu de gens qui travaillent ? » Méconnaissance noyée dans les préjugés ou argumentation politique inscrite dans une logique de criminalisation ? En entretenant les idées reçues, les autorités ravivent un processus de marginalisation qui, à l'inverse du but officiellement poursuivi, peuvent effectivement n'offrir que la « délinquance » comme moyen de survie. (...)
La lutte contre les déplacements des pauvres « d'ailleurs » se double de celle contre les pauvres « d'ici ».
La libre circulation serait-elle réservée aux touristes, aux hommes et aux femmes d'affaires, aux marchandises et aux capitaux ? (...)
Il n'est nullement question de nier les

activités délictueuses ou criminelles de certaines personnes itinérantes. Comme dans toute catégorie de population en situation de marginalisation et de précarisation, la délinquance visible (en opposition à une délinquance invisible ou en « col blanc ») est une réalité bien présente. Marcel Courthiade, un des responsables de l'Union Romanie Internationale et professeur de romani à l'INALCO, apporte sur ce point quelques éclaircissements :
« Il semble impossible de nier que la délinquance est plus élevée chez les Roms que dans l'ensemble de la population : l'impartialité du raciste consiste à livrer des chiffres sans commentaire. Or dans certains pays des recherches plus honnêtes ont été effectuées et il est apparu que le degré de délinquance est exactement le même chez les Roms et chez les non-Roms si l'on considère les deux populations par classe sociale équivalente. [...] Le double malheur des Roms est de se trouver presque en totalité dans les classes les plus défavorisées et les plus violentes ». (...)

Cent cinquante Roms de Roumanie installé-e-s à Montreuil et un collectif de soutien ont (...) appelé à une fête de solidarité le samedi 8 février 2003 :

« Parce que Sarkozy a choisi d'en faire les boucs émissaires de sa politique sécuritaire ; parce que les charters n'ont jamais rien réglé en terme d'immigration ; parce que la communauté européenne feint d'admettre la Roumanie dans le cercle des pays démocratiques et leur refuse le droit d'asile territorial ; parce que les Roms de Roumanie n'ont aucun avenir en Roumanie ; parce que leur passeport est confisqué par l'Etat roumain pour cinq ans à leur retour ; parce que l'Etat roumain leur promet la prison s'ils se livrent à la mendicité ; et parce qu'ils fuient les discriminations roumaines et retrouvent la répression française et européenne... Grande fête de solidarité avec les Roms de Roumanie ! »

Ed. Carobella ex-natura, 12 rue du gazomètre, 69003 Lyon, carobella@free.fr